

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 7 janvier 2021, s'est réuni à 18h15, en session ordinaire, à la salle d'accueil de la mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, QUEMENEUR Erika, VAN DER GIJP Magdalena, VOGEL Jean-Pierre

Excusé : MOHTASHAM ANSARY Damien (donne son pouvoir à Audrey NYS)

Secrétaire : Audrey NYS

Personnes assistant au conseil municipal : Alexis ROMAN

Ordre du Jour : 1. DETR 2021 : mise à jour financière de la demande de subvention pour l'aménagement du meublé de Tourisme 2. Information sur le nouveau mode de collecte des ordures ménagères 3. Planification des activités de l'année 2022 4. Points sur les différentes commissions et les divers projets 5. Questions diverses

La séance débute à 18h15

1. DETR 2021 : mise à jour financière de la demande de subvention pour l'aménagement du meublé de Tourisme

Le Maire informe l'assemblée que sa demande de DETR 2020 (dotation d'équipement pour les projets ruraux – versée par l'Etat) pour les travaux d'aménagement d'un meublé de tourisme au Bourg n'a pas été retenue au titre de la programmation 2020. L'argument avancé serait celui de la concurrence avec le secteur privé et du fait que cela va nous rapporter de l'argent. La notice de la nouvelle demande présente la complémentarité et la nécessité de pallier un manque de l'offre privée.

Les travaux ont débuté le 1^{er} décembre dernier et devraient se terminer le 30/06/2021. Le montant de ces travaux est de 94 573,88 € HT hors honoraires et mobilier qui portent l'ensemble du projet à 121 013,88 € HT. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTE HT	
Travaux	94 573,88	Conseil Général	23 643,00
Honoraires MO et CSPS	14 400,00	Etat DETR	37 829,55
Achat mobilier	12 000,00	Autofinancement	59 541,33
TOTAL dépenses	121 013,88	TOTAL recettes	121 013,88

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après étude du dossier et en avoir délibéré, CONFIRME le projet présenté pour un montant prévisionnel de travaux de 94 573,88 € hors honoraires et autres et son plan de financement et SOLLICITE, conformément au plan de financement, et après un rejet en 2020, une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021

2. Information sur le nouveau mode de collecte des ordures ménagères

Les points de collecte du secteur sont opérationnels et accessibles sans badge (accès libre). La suppression des bacs de collectes et l'arrêt du ramassage est donc imminent. Information des habitants sur la mise en place du nouveau système.

3. Planification des activités de l'année 2021

Malgré le contexte sanitaire, il paraît important à l'équipe municipale de continuer à avancer sur des projets, et notamment des manifestations en plein air pendant la saison estivale dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Il nous faut réserver les dates dès à présent même si l'organisation des manifestations doit évoluer par la suite

Premier week-end de juin : Inauguration de la Station Départementale de Trail et du Meublé de Tourisme

Marchés de nuit : Décision de reprise des marchés 21 juillet, 4 Aout et 18 Aout. Habituellement, budget animation limité à 300€. L'organisation et la liste d'exposants à faire évoluer seront abordées à partir d'Avril.

Noël des enfants : 18 décembre / Repas des aînés : 8 janvier 2022

4. Points sur les différentes commissions et les divers projets

La halle pédagogique dans le bourg (Projet de 80000€ financé par la CCILAP) : Suite au leg testamentaire de M. Jean LEFEBVRE (20 000€), il est proposé de baptiser ce nouveau lieu « Espace Jean LEFEBVRE », qui ouvrira une lecture plus large des activités possibles dans le lieu. Le Maire se rend à GRANVILLE le 9 février pour la signature chez le notaire officialisant le leg à la commune. La commune souhaite écrire une lettre de remerciement et offrir un coffret cadeau à adresser à la famille.

Dans la même veine, le terrain cédé à la commune par la famille Mérillou pour réaliser le parking près de l'Auvezère, sera baptisé Parking Maurice MERILLOU.

Plan de relance des collectivités = Subventions d'Etat au profit des collectivités. Dans le cadre du plan de relance, des subventions sont possibles (DSIL pour la réhabilitation et DETR pour les nouveaux services – archives, point Internet public) pour nous permettre de rénover notre Mairie. Le Maire soumet un pré-projet d'aménagement (imaginé par les employés et le maire) qui intègre une salle des mariages et du Conseil, une salle d'archives, un secrétariat, des bureaux (maire et adjoints). Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour solliciter l'ATD afin d'élaborer un projet plus abouti avec une estimation financière.

PLUi : Les réunions de PADD ont permis de délimiter 4 bassins de vie sur le territoire de la CCILAP au sein desquelles les projets de terrain seront étudiés. Saint-Mesmin fera partie du bassin de Payzac, avec Savignac-Lédrier et Saint-Cyr (peut-être Angoisse). Nos projets respectifs sont complémentaires. Les prochaines réunions se feront au plus proche de notre réalité quotidienne et des implications directes du PLUi sur notre territoire. Saint-Mesmin a d'ores et déjà fait connaître les projets économiques de ses habitants nécessitant d'être pris en compte dans le prochain zonage. Ces projets seront étudiés pour le PLUi mais leur acceptation n'est pas certaine. Des premiers chiffres se profilent quant à la répartition des terrains constructibles à visée économique, de l'ordre du 10 hectares pour l'ensemble de la CCILAP.

Suite à des questions pour des projets privés d'habitants de Saint-Mesmin, il est rappelé que le PLUi n'empêchera pas les projets d'extension de bâtiments existants ou d'habitations ni les projets de création de piscines. L'existence préalable au PLUi sera un argument fort pour les demandes de permis d'urbanisme. De même, les constructions légères sans emprise pérenne au sol doivent pouvoir être envisagées. À noter : il reste peu de terrains constructibles sur la carte communale. Sans projet, ils ne le seront plus dans le PLUi.

Concernant les changements d'affectation, la CCILAP procède au recensement des projets de changement d'affectation de granges. Ceux-ci n'impactent pas le zonage mais augmentent les surfaces habitables disponibles. Les granges qui seront acceptées à la transformation doivent présenter un intérêt paysager et un caractère architectural typique (ex : grange ovale). Les membres de l'équipe municipale vont établir ce recensement des bâtiments dignes d'intérêt à intégrer au PLUi.

Prochaine réunion SDE 24 : demande d'une borne électrique VTT. Installation Linky imminente : si on la refuse, les passages du releveur deviennent payants.

SMCTOM : Point de collecte à Thiviers au printemps pour les pneus de VL. Une hausse de la redevance est en discussion mais vos conseillers ont fait part de leurs réticences et demandé à ce qu'elle soit ajournée.

Commission Tourisme : taxe de séjour remise en place, paiement au réel. Cela rapporte 25000€ à la CCILAP qui les réinvestit dans le Tourisme : projet de nouveau plan guide, nouveau site Internet et signalétique des centres d'intérêt de la CCILAP, rénovation OT Excideuil et Lanouaille.

5. Questions diverses

Installation de la fibre : En vue de l'installation de la fibre à la maison (fin 2022), sur les actuels poteaux téléphoniques, les propriétaires des terrains attenants ont été invités à procéder à l'égagement de leurs parcelles pour faciliter une installation dans les meilleurs délais. En tant qu'élus, nous devons à titre personnel montrer l'exemple si nos parcelles sont concernées. Plus l'égagement sera fait rapidement, plus nous pourrions bénéficier de l'installation rapide de la fibre sur notre commune. La municipalité ne prendra pas en charge l'égagement des terrains privés, hors accords particuliers pour les propriétaires âgés. La commune doit être prête à la fin 2021.

COVID-19 : (info du préfet) Amélioration peu probable d'ici juin. La campagne de vaccination doit se faire sous contrôle médical strict et ne peut donc se faire à la va-vite ni être administrée pour l'instant par tous les personnels de santé. Le vaccin de Sanofi qui arrivera en juin sera quant à lui plus facilement utilisable, disponible en pharmacie, pourra être administré comme celui de la grippe par des personnels de santé. En Dordogne, nous sommes pour le moment sur des chiffres plus faibles que les seuils d'alerte mais le couvre-feu à 18h sera certainement national. Maintien important des gestes barrières, qui est efficace, également sur d'autres maladies.

Incendie de l'antenne des Cars : réparation sur plusieurs mois. Certaines personnes (ayant seulement des antennes râteau) sont totalement privées de télévision, notamment des personnes âgées souvent isolées et dont la télévision est le seul vecteur d'occupation voire d'information (pas d'internet). Annick Jacquet va recenser les personnes concernées sur la commune et les orienter vers une offre de service alternative (parabole).

La séance se termine à 20h00.